Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

LUNDI 30 MARS 2020

CONSULTATION A DISTANCE PAR VOIE DEMATERIALISEE
prévue par l'article D711-71-1 du code de commerce
et l'article 2.1.4.1 du Règlement Intérieur de la CCI de Corse

DELIBERATION	**N°04/30-03-2020/233**

Nombre total de Membres Elus Titulaires	:	**40**
Nombre de Membres Elus Titulaires en exercice	:	**35**
Quorum	:	**18**
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote	:	**32**
Adoption	:	**32**

Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote : Mmes, MM.
ALBERTINI Paola, BENEDETTI Patrick, BRACCONI Aurélia, CASTELLI Jean-François, CECCALDI Brigitte, CESARINI Léna, CROS Jessica, DELOVO Cosima Sandra, DOMINICI Jean, FRANCISCI Emilie, FRASSATI Jeanne, GIOVANNI Auguste, GOFFI Karina, HUGUET Christiane, IENCO Michel, LARRIEU Anne-Marie, LEONETTI Paul, MARCAGGI Paul, MASSA Paule François, MICHELI Virginie, NEGRETTI Pierre, NICOLAI Don François, NUNZI Antoinette, NURY VOLPI Nathalie, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, POGGI Joëlle, SIMONI PIACENTINI Céline, TABERNER Vanessa, TROJANI Paul, VENTURINI Stefanu, VOILLEMIER Simone.

OBJET :
Modification de la composition de la Commission Consultative des Marchés

Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de Corse n°06/27-02-2020/209 actant la composition de la Commission des Finances ;

Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de Corse n°07/27-02-2020/210 actant la composition de la Commission Consultatives des Marchés ;

Vu les dispositions du Règlement Intérieur de la CCI de Corse - Chapitre 2 - Section 5 « Les Commissions règlementées » - Chapitre 5 - Section 1 - Sous-section 1 « La Commission Consultative des Marchés » - Article 5.1.1.2 – « Composition et fonctionnement de la commission consultative des marchés » :
« La commission consultative des marchés est composée de huit membres ayant voix délibérative parmi les membres élus de la CCI désignés par l'assemblée générale ***en dehors du président, du trésorier et de leurs délégataires et des membres de la commission des finances et de la commission de prévention des conflits d'intérêts.***

Considérant que **Mme Karina GOFFI** figure à la fois sur la liste des membres de la Commission des Finances et sur celle de la Commission Consultative des Marchés et que cette double inscription est une erreur matérielle ;

.../...

Considérant que **M. Pierre ORSINI** figure à la fois sur la liste des membres de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts et sur celle de la Commission Consultative des Marchés et que cette double inscription est une erreur matérielle ;

L'Assemblée Générale décide de procéder au remplacement de Mme Karina GOFFI et de M. Pierre ORSINI au sein de la Commission Consultative des Marchés, et de désigner en lieu et place :

- **M. Stefanu VENTURINI**
- **Mme Emilie FRANCISCI**

La composition de la Commission Consultative des Marchés ainsi modifiée est la suivante :

- **Présidente :** Mme Paule-Françoise MASSA
- **Vice-Président :** M. Pierre NEGRETTI
- **Membres :** M. Michel IENCO
  M. Patrick BENEDETTI
  Mme Sandra DELOVO
  Mme Antoinette NUNZI
  M. Stefanu VENTURINI
  Mme Emilie FRANCISCI

La composition de la Commission Consultative des Marchés dûment modifiée fera l'objet d'une annexe au Règlement Intérieur de la CCI de Corse.

Bastia, le 30 mars 2020

Le Président,

Jean DOMINICI